Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_056-DE

MORLAIX communauté
SBO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-056

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 43
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Plouigneau** : Johny Delépine.

Sollicitation du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) : financement d'un diagnostic sur un des bâtiments des Viviers de la Méloine à Plougasnou

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°13 "assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques"

Rapporteur : François Girotto

Morlaix Communauté a repris la maîtrise des locaux industriels situés sur le domaine public maritime (DPM) du Diben à Plougasnou, à la suite de la liquidation judiciaire de l'ancien exploitant.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_056-DE

Les installations concernées comprennent environ 4000m² de bâtiments et bassins destinés à des activités de mareyage et de stockage de coquillages et crustacés vivants.

L'exploitation historique reposait sur un fonctionnement en deux sites :
- Site public (domaine public maritime) : bâtiments de viviers, bassins d'eau de mer, réseaux de pompage, zones de stockage et chambres froides ;
- Site privé attenant : ateliers de cuisson et de conditionnement des produits, non propriété de Morlaix Communauté ;

Les deux sites étaient reliés par un tunnel technique sous terrain, permettant la circulation de fluides, câbles électriques, réseaux d'eau de mer et d'eau douce.

À ce jour, Morlaix Communauté ne détient que le site public, et envisage une éventuelle remise en exploitation, sous la forme d'activités liées à la mer (mareyage, aquaculture, algues, etc.).

Avant toute décision d'investissement ou de prospection économique, un diagnostic complet doit être réalisé pour :
- Évaluer l'état structurel et technique des bâtiments et installations existantes ;
- Identifier les désordres et risques associés à leur réutilisation ;
- Analyser les conséquences fonctionnelles et techniques d'une exploitation sans le site privé, et les travaux ou adaptations nécessaires pour un fonctionnement autonome du site public ;
- •Fournir une estimation financière des travaux de mise en état, de mise en conformité et d'autonomisation éventuelle des sites.

Une demande d'aide du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) va être déposée pour financer des diagnostics. Ces derniers contribueront à mieux appréhender les coûts et les modalités de réhabilitation de cet ensemble immobilier. En redonnant vie à ces installations, le projet s'inscrit dans la pérennisation et le développement de la filière bleue du territoire. Il permettra de relancer des emplois directs (mareyeurs, techniciens, aquaculteurs…) et indirects (logistique, maintenance, transport), contribuant à la résilience socio-économique du territoire.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses		**Recettes**		
Dépenses (HT)	**Montants**	**Financeurs**	**Taux sollicité**	**Montant sollicité de la subvention**
Diagnostic structure	25 000 €	Europe (*FEAMPA*)	40 %	10 000 €
		Région	40 %	10 000 €
		Autofinancement (Morlaix Communauté)	20 %	5 000 €
Total	**25 000 €**	**Total**	**100 %**	**25 000 €**

Calendrier prévisionnel de réalisation :
Date de début de l'opération : 01/02/2026
Date de fin de l'opération : 30 /06/2026

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 2 février 2026 ;

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_056-DE

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'opération et le plan de financement,**
- **d'autoriser le Président à poursuivre toute demande de subventions auprès des financeurs relative à ce projet et signer tous les documents afférents.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot